

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION
POUR ARTISTES PLASTICIEN·NE·S 2026,
FRANCE / LUXEMBOURG



BRIDDERHAUS

la malterie
arts visuels



Avec le soutien :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

INSTITUT
FRANÇAIS

+



RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION POUR ARTISTES PLASTICIEN·NE·S – 2026, FRANCE / LUXEMBOURG

Dans le cadre d'un partenariat inédit, la malterie arts visuels (Lille) et le Bridderhaus (Esch- sur-Alzette) lancent un appel à candidatures pour une résidence de recherche et de création artistique en 2026.

Ce programme s'adresse :

- > aux artistes de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, pour une résidence à Lille (France) - du 1^{er} au 30 juin 2026
- > aux artistes de nationalité française ou résidant en France, pour une résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) - du 8 juin au 6 juillet 2026

Chaque artiste sélectionné·e bénéficiera d'un mois de résidence dans la structure du pays partenaire.

OBJECTIFS ET THÉMATIQUE DE LA RÉSIDENCE

Chacune des résidences a pour ambition de :

- > offrir un temps dédié à la recherche, la création et l'expérimentation artistique,
- > encourager les pratiques écoresponsables dans le champ des arts visuels,
- > valoriser le passé et l'héritage industriel des deux villes de résidence,
- > favoriser l'échange entre les scènes artistiques française et luxembourgeoise,
- > permettre une mise en réseau professionnel et une visibilité pour les projets développés.

Un axe de réflexion central de cette résidence portera sur les liens entre pratiques artistiques et écoresponsabilité dans le champ de l'art contemporain, avec une attention particulière portée à :

- > l'usage de matériaux recyclés ou issus de circuits courts,
- > la collaboration avec des partenaires locaux,
- > l'implication d'acteurs et actrices du territoire.

ELIGIBILITÉ

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes plasticien·ne·s de nationalité française ou résident·e en France (résidence au Luxembourg) et aux artistes plasticien·ne·s luxembourgeois·e ou résidant au Luxembourg (résidence en France), sans limites d'âge et pouvant attester d'un parcours professionnel d'au moins deux ans après un diplôme supérieur. Une candidature en duo ou en collectif n'est pas possible.

Les candidat·e·s doivent :

- > parler français ou anglais,
 - > être entièrement disponibles et être entièrement dégagé·e·s de tout autre engagement durant lesdites périodes de résidence
- / Pour les artistes français·e·s :

- Avoir étudié et/ou travailler actuellement en région Hauts-de-France
- Être assujetti·e ou affilié·e au régime des artistes-auteur·ice·s en France

Les candidatures sont à soumettre via ce lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd-Io_5R3Jrq1Ao6CO2H9Ma8Tjg-uyxCUI5WKgwsA1SW83ktg/viewform?usp=dialog

Date limite de candidature : 18 janvier 2026, à 23:59 CET.

CONDITION D'ACCUEIL

1. la malterie arts visuels, à Lille (France)

Espace ressource et lieu d'expérimentation en arts visuels, l'association la malterie arts visuels place l'artiste au cœur de son projet. Sa principale mission est l'accompagnement et l'aide à la professionnalisation et au développement des parcours artistiques. Activement engagée dans la défense du statut d'artiste-auteur·ice ainsi que dans l'amélioration des conditions de création, l'association permet les rencontres entre les artistes, entre les disciplines et les formes émergentes, entre les professionnel·le·s du secteur et avec les publics (passionné·e·s, curieux·se·s, initié·e·s ou non-initié·e·s).

Ses actions s'articulent autour de deux axes complémentaires :

- > Le centre ressource met en œuvre ses compétences dans le domaine de la gestion administrative des arts visuels.
- > L'incubateur accompagne des artistes-auteur·ice·s et met en place des résidences à destination de professionnel·le·s des arts visuels.

Il regroupe trois dispositifs d'accompagnement au parcours artistique et à la professionnalisation : Accélérateur (sur un an et au projet), Impulse ! (sur trois ans) et HLM (pour un collectif d'artistes).

Le programme d'activités de la malterie arts visuels est conçu en fonction des besoins identifiés sur le terrain auprès des bénéficiaires (les artistes-auteur·ice·s) et des collaborateur·ice·s (professionnel·le·s du secteur et partenaires institutionnels et de compétences). Pour sa mise en œuvre, la malterie arts visuels s'appuie sur ses moyens et ressources internes, et également sur les compétences spécifiques de son réseau de professionnel·le·s expert·e·s, des artistes-auteur·ice·s accompagné·e·s et adhérent·e·s.

Le·la lauréat·e luxembourgeois·e (ou résident·e au Luxembourg) résidera dans une maison en colocation. Ile aura une chambre privative. La salle de bain ainsi que la cuisine seront communes et partagées avec les autres résident.e.s. La maison est adjacente à la malterie arts visuels où l'artiste bénéficiera d'un atelier/espace de travail d'environ 25m².

site internet >>> (en cours de construction)

Ancien site : <https://www.lamalterie.com/ressource>

Instagram : <https://www.instagram.com/lamalterie.artsvisuels/>

2. Le Bridderhaus, à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

La résidence artistique Bridderhaus est un îlot dédié à la création contemporaine, offrant aux artistes un environnement propice à l'expérimentation et à l'innovation. Situé à l'entrée de la Ville d'Esch-sur-Alzette, le complexe créatif accueille des talents émergents et confirmés issus de diverses disciplines artistiques, impliquant des artistes nationaux et internationaux d'excellence et de renom.

Le Bridderhaus s'intègre au riche tissu culturel eschois en induisant, en réseau, de nombreuses synergies avec ses propres acteurs. L'architecture, entièrement rénovée et restaurée, est également porteuse de l'histoire et du riche passé d'Esch-sur-Alzette.

Grâce à ses infrastructures de pointe, à ses programmes de soutien personnalisés et son soutien aux institutions culturelles eschoises, la résidence favorise la production d'œuvres novatrices tout en encourageant des échanges entre les créateurs et la communauté locale / régionale.

Le Bridderhaus se distingue par son engagement en faveur de la diversité artistique et son impact durable sur la scène culturelle locale et internationale. Le Bridderhaus est une institution culturelle financée et gérée par l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et soutenue par le ministère de la Culture.

Le·la lauréat·e français·e (ou résident·e en France) résidera au Bridderhaus dans l'un des hébergements pour artistes d'une surface de 30m². Les salles de bain et de douche ainsi que la cuisine seront communes et donc à partager entre les autres résident.e.s.

site internet >>> www.bridderhaus.lu

CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

Ce que propose chacune des résidences

- > Un mois de résidence artistique (à Lille ou à Esch-sur-Alzette) selon le calendrier annoncé
- > Un accompagnement professionnel par l'équipe de la structure hôte,
- > Des rencontres avec des professionnel·le·s du secteur artistique local / régional,
- > Un temps de restitution publique à la fin de la résidence, comme suit :
 - sortie de résidence à Lille, le samedi 27 juin 2026
 - sortie de résidence à Esch-sur-Alzette, le dimanche 5 juillet 2026
- > Une aide financière comme suit pour la résidence à la **malterie des arts visuels**, en France :
 - d'une allocation de vie d'un montant maximum de 3.000 EUR TTC (per diem inclus) directement versée sur facture après signature de la convention,
 - d'une aide à la production d'un montant maximum de 1.000 EUR TTC (remboursable sur factures originales et acquittées ou pris directement en charge par la malterie arts visuels) pour la durée du séjour
 - d'un forfait transport d'un montant maximum de 350 EUR TTC (remboursable sur factures originales et acquittées), privilégiant des déplacements éco-responsables
 - d'un forfait de 250 EUR TTC (de cession de droit de présentation du travail en France réalisé en fin de résidence, versé par la malterie arts visuels sur une note d'auteur)
- > Une aide financière comme suit pour la résidence au **Bridderhaus**, au Luxembourg :
 - d'une allocation de vie d'un montant maximum de 3.000 EUR HT (per diem inclus) directement versée sur facture après signature de la convention,
 - d'une aide à la production d'un montant maximum de 2.000 EUR TTC (remboursable sur factures originales et acquittées ou pris directement en charge par la Ville d'Esch-sur-Alzette) pour la durée du séjour
 - d'un forfait transport d'un montant maximum de 350 EUR TTC (remboursable sur factures originales et acquittées), privilégiant des déplacements éco-responsables
 - d'un forfait de 250 EUR TTC (de cession de droit de présentation du travail en France réalisé en fin de résidence, versé par la Ville d'Esch-sur-Alzette sur une note d'auteur)

Aucune rémunération autre que celles mentionnées par chacune des structures d'accueil ci-dessus sera attribuée aux lauréat·e·s.

ORGANISATION ET JURY

Les deux lauréat·e·s seront désigné·e·s au terme d'une session de jury qui se déroulera **fin janvier 2026** (à partir du 26.01.2026).

Le jury attribuera la résidence en fonction de la pertinence et de l'intégrité des démarches artistiques. La décision du jury est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de résidence s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne remplissent pas les conditions d'éligibilité.

Tous les candidat·e·s seront avisé·e·s par courriel.

L'annonce des lauréat·e·s sera faite personnellement à partir de **mi-février 2026**, puis au tout public dans le courant du mois de **mars 2026**.

Le jury sera composé, pour les deux structures d'accueil, de :

Pour le Bridderhaus

- Christian Mosar (Directeur de la Konschthal Esch et du Bridderhaus)
- Charlotte Masse (Curatrice, responsable des expositions, Konschthal Esch)
- Josée Hansen (Directrice aux Affaires culturelles de la Ville d'Esch-sur-Alzette)
- Clément Minighetti (Commissaire et auteur indépendant, Luxembourg)

Pour la malterie arts visuels

- Elisabeth Bérard (Responsable information, la malterie arts visuels)
- Camille Martel (Chargée des projets arts visuels, la malterie arts visuels)
- Ninon Duhamel (Responsable des arts visuels à la Condition Publique, commissaire indépendante, France)
- Grégoire Prangé (Commissaire d'exposition en charge de la coordination de la conservation du LaM - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut)

DOCUMENTS REQUIS

La candidature est gratuite et non rémunérée.

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités :

- > Lettre de motivation du candidat ou de la candidate ;
- > Certificat d'affiliation (relevé des affiliations à la sécurité sociale) émis par l'organisme de sécurité sociale compétent ;
- > Curriculum vitae artistique du candidat ou de la candidate ;

> Note d'intention décrivant le projet de recherche que l'artiste souhaite entreprendre ainsi que les médiums envisagés (problématiques, objectifs, techniques, axes de travail...) de 1 page A4 (équivalent à 3.000 signes espaces compris max.)

> Dossier artistique (portfolio) comportant des visuels, des textes, des revues de presse (15 pages A4 max.)

OBLIGATION DES DEUX LAURÉATS

Le·la lauréat·e doit obligatoirement se prévaloir d'une assurance maladie et d'une assurance rapatriement pendant son séjour au Luxembourg ou en France.

En dehors du temps consacré à la recherche et à la création, les deux lauréat·e·s seront amené·e·s à présenter leur travail au public, à Lille et à Esch-sur-Alzette. La participation est obligatoire sur les deux sites d'accueil.

Le·la lauréat·e s'engage à respecter les dates prévues pour ladite résidence et le règlement général. En cas d'interruption de la résidence avant l'échéance du terme, les deux lauréat·e·s seront tenu·e·s de restituer la bourse et les frais correspondant à la durée non accomplie.

Le·la lauréat·e s'engage à respecter les règlements internes de la malterie de arts visuels ou le Bridderhaus.

Le·la lauréat·e s'engage à mentionner la malterie de arts visuels ou le Bridderhaus lors des présentations des œuvres issues de cette résidence ainsi que dans toute communication liée à cette résidence.

CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT

En soumettant sa candidature, le·la candidat·e déclare que les renseignements fournis sont véridiques et complets. Iel consent à ce que tous les membres du jury puissent avoir accès à ses informations personnelles. Iel autorise le jury à vérifier l'exactitude de toutes les informations relatives à sa candidature.

Dans le cas où certaines informations fournies seraient inexactes, le·la candidat·e comprend que la malterie des arts visuels et le Bridderhaus se réservent le droit d'annuler sa candidature.

Le·la lauréat·e consent et accepte que la malterie des arts visuels et le Bridderhaus utilisent son nom à des fins promotionnelles et publicitaires liées au programme.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES / QUESTIONS

residencefranceluxembourg@gmail.com